

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Ordo du College de Montmartre



II ANNÉE No. 8. MARIEVILLE, SAMEDI, 23 NOVEMBRE 1873. ABONNÉ: \$0.25

CHRONIQUE.

Dimanche, 9 Nov. Vers cinq heures de l'après-midi, nous assistions à un *Libera* chanté sur le corps de Mademoiselle Hottes, décédée la veille, au Convent de la Présentation.

La maladie de Delle Hottes fut courte; en trois jours la mort avait accompli son œuvre de destruction. On peut à peine concevoir l'intensité d'un mal qui tarit si promptement la source de la vie à l'âge où elle est la plus florissante. Cependant la résignation de la patiente n'a pas failli un seul instant. Pas une plainte ne sortit de sa bouche; elle souffrit tout sans que le plus léger soupir, que le moindre gémissement ne s'échappât de son âme.

Pendant sa maladie, elle manifesta le désir d'être reçue enfant de Marie, ce qu'on lui accorda d'autant plus volontiers que sa piété était exemplaire. Elle fut donc enrôlée sous la bannière de la Vierge Immaculée, et l'on décora sa poitrine de la livrée de celle qu'elle choisissait pour Mère, et qu'elle devait aller rejoindre bientôt dans le séjour du bonheur.

Delle Hottes était arrivée à l'âge des rêves et des illusions, à cet instant où la vie nous apparaît sous les dehors les plus séduisants et déroule à nos yeux fascinés le tableau de ses charmes enchanteurs, de ses beautés attrayantes, de ses espérances de joie et de bonheur; en un mot, elle était arrivée à quinze ans, l'âge où, ce semble, il est plus triste, plus dur de mourir. Cependant elle fit son sacrifice sans hésiter et avec joie: c'est qu'un rayon des lumières divines était descendu dans son cœur et lui avait fait voir que la terre n'est qu'un lieu d'exil, une vallée de larmes, qu'ici-bas le fiel se mêle à toutes les jouissances et les larmes aux joies les plus pures; une lumière divine, dis-je, lui avait fait voir ces séductions du monde, cachées sous les appâts les plus séduisants, et surtout lui avait révélé la joie pure, la félicité sans borne dont jouissent les vierges dans le sein

de l'Agneau sans tache: Dieu lui avait parlé, voilà pourquoi elle s'estimait heureuse de mourir jeune; son âme, ornée de mérites, était mûre pour le ciel, voilà pourquoi elle craignait les misères de cette vie; et soupirait après les joies ineffables du Paradis.

Pendant les trois jours de sa maladie, Delle Hottes faisait ses délices d'entendre parler de Dieu, de sa bonté et de son amour pour les hommes, et du bonheur dont il récompense ses élus dans le ciel. Elle en était arrivée à ce point qu'elle ne tenait plus en rien à la terre et soupirait après l'heureux moment où le Seigneur l'appellerait dans le sein de son éternité bienheureuse. S'il est arrivé que pendant quelques instants le sommeil soit venu fermer sa paupière appesantie par la fatigue et les souffrances, il ne pouvait distraire son esprit de cette pensée. Elle voyait, dans un songe consolant, une troupe d'anges s'approcher d'elle et lui dire qu'ils viendraient la chercher quand elle serait morte.

Enfin Samedi vers cinq heures de l'après-midi, l'ango de la mort trancha le fil de sa vie, et elle rendit le dernier soupir sans effort, ou plutôt s'endormit doucement dans la paix et l'espérance.

La mort, au lieu de contracter ses traits, et de leur donner cet aspect livide qui glace d'effroi, ne les rendit que plus doux, plus calmes et plus rayonnants: on aurait dit un ange sommeillant. La mort est affreuse, j'en conviens; son idée seule fait frémir; mais il faut avouer qu'il est doux de mourir comme Delle Hottes.

Depuis la fondation du Convent, c'est la première fois, nous assure-t-on, que Dieu ait voulu qu'un sacrifice lui fût offert au sein même de la communauté. La victime était digne d'être présentée comme prémices.

Après le *Libera* les parents emportèrent la dépouille mortelle de leur enfant en leur paroisse de St. Jean-Baptiste, où le service doit avoir été chanté le lendemain.

On me demandera peut-être pourquoi je me suis arrêté aussi longtemps sur un évé-

ECHO DU COLLEGE

ment qui, après tout, ne s'est pas passé dans la maison. Voilà. J'ai le bonheur, avec un bon nombre de mes compagnons d'étude, d'être rangé au nombre des Congréganistes de la Ste. Vierge, et lorsque cette tendre Mère veut nous donner des exemples frappants de la puissante protection qu'elle accorde à ceux qui s'engagent à l'aimer, je considère comme un devoir de signaler ces effets de sa bonté. Le dernier événement ne s'est pas passé, il est vrai, au milieu de nous; mais ce qui doit nous intéresser, c'est que la personne qui a été l'objet de l'attention spéciale de la Ste. Vierge était comme nous au sein d'une communauté et que comme nous aussi elle a voulu se ranger sous la Bannière de Marie. Nous combattions donc sous le même drapeau, avec les mêmes vœux et les mêmes espérances; celles d'arriver un jour à la patrie qui nous est promise; Dieu a frappé dans nos rangs, mais la mort édifiante de la victime doit nous apprendre à soutenir généreusement la lutte durant la vie pour ne pas trembler devant la mort.

Jeudi. 13 Nov. C'était la fête de St. Stanislas, patron des écoliers: je ne dis pas que ce fut congé; vous le savez déjà.

A la messe, les morceaux de chant étaient d'une beauté, d'une suavité touchante, et l'orchestre avait des accords d'une singulière mélodie; mais ce qu'il y eut de plus particulièrement en harmonie avec le caractère dominant de la fête, je veux dire avec la piété, le respect, et la vénération de St. Stanislas pour le sacrement de l'amour d'un Dieu, ce fut le grand nombre de ceux qui s'approchèrent de la Table Sainte pour se nourrir du corps et s'abreuver du sang de l'Homme-Dieu.

La St. Stanislas était aussi le jour fixé pour le réveil de la Cour St. Pierre.— Jeune, mais florissante institution fondée, il y a deux ans, par le Revd. Mr. P. Girard. La Cour St. Pierre est regardée, et c'est avec droit, comme la fille et la digne émule de la société St. Jean-Baptiste. Elle a grandi sous sa tutelle et à l'ombre de son glorieux drapeau.

La joie était grande au moment où la Cour s'arracha des bras du sommeil. Son lever fut celui d'une grande reine. D'après sa constitution, le juge-en-chef, le grossier et l'avocat de la couronne du dernier trimestre de l'année précédente, ou l'un d'eux à défaut des deux autres, sont chargés de convoquer ses membres pour élire les nouveaux dignitaires. Mais cette année, pas un de ceux-ci ne se trouvaient présents, et il a fallu se rassembler pour former un comité de trois membres ayant les pouvoirs des trois ci-dessus mentionnés. MM. A. Lapalme, E. Boudreau et H. Nadeau furent choisis. Sans aucun retard,

ils se mirent à l'œuvre, et dans l'après-midi nous étions de nouveau convoqués pour l'élection des employés; la liste préparée fut acceptée à l'unanimité.

Voici leurs noms: JUGE-EN-CHEF, Mr. A. Lapalme; AUTRES JUGES, MM. E. Boudreau, J. Adam et P. McGeo; AVOCAT DE LA COURONNE, Mr. H. Nadeau; AUTRES AVOCATS, MM. A. Forget, J. Besette, P. Saureth, H. Valin et G. Duhamel; GERRIERS, MM. Halde; DÉPUTÉ-GERRIER, M. S. Lafrance; CONNÉTABLE, M. P. Simard; HUISSIER, M. A. Saureth.

Ma mémoire m'ayant fait défaut, j'ai oublié de vous parler dans ma dernière chronique de la St. Charles, fête que nous chômons le 4 Nov. dernier.

Ce jour se passa dans la joie inénarrable qu'apporte toujours un congé, surtout lorsqu'il est extra!

Maintenant, comme l'antique usage de discourir, de complimenter, et d'accomplir toutes les civilités imaginables avant d'entrer ou de sortir de charge, comme cet usage, dis-je, devient commun, vieux, usé et par conséquent de mauvais ton, je me contenterai, à mon départ de vous dire merci!!!

G. DUHAMEL.

Le 23 Novembre.

Mes occupations ne me laissant que peu de loisir, je ne ferai aujourd'hui à l'Echo qu'une simple visite de cérémonie, d'ailleurs je suppose que lui aussi, sans doute, a peu de temps et surtout peu d'espace à perdre, peut-être même suis-je arrivé un peu tard, et comme les choses vont en grand j'aurai probablement le temps de reprendre haleine avant de pouvoir être admis. Je n'en suis pas fâché; je suis parti à la course, je suis venu à la course, je suis arrivé à la course, de sorte que je ne me rappelle plus ni adresse, ni compliments, ni rien du tout.... Mais je vous vois tout surpris, vous ne me comprenez donc pas? vous ne savez pas pourquoi je me suis tant hâté d'arriver? personne ne vous a donc dit que c'était fête chez l'Echo? Eh bien! je vais vous le dire.

C'est aujourd'hui le premier anniversaire de sa naissance; douze lunes nouvelles se sont succédées depuis le jour où cette feuille vint se faire inscrire parmi les êtres existants; depuis douze mois, cette institution nous enseigne que la jeunesse, à l'instar de l'âge mûr, est susceptible de progrès d'avancement pourvu qu'elle soit dirigée.

Comprenez-vous maintenant? Je suis donc

venu pour féliciter l'*Echo* de son succès, et lui faire mes souhaits, pour l'avenir; mais j'ai été devancé et force m'est d'attendre.

Je ne vous ferai pas connaître aujourd'hui le nom et le caractère de tous ces visiteurs plus ou moins opportuns ou importuns, si plus tard l'occasion se présente, je me ferai un plaisir de vous rendre ce service; en attendant que tous et chacun d'eux ait fait toutes ses révérences, ait débité son pathos et se soit ensuite retiré, permettons-nous une réflexion.

Il y a donc déjà un an que notre *Journal* est établi; un an! et cependant il me semble qu'il n'y a que quelques jours, quelques semaines. Il y a un an, un de nos Directeurs, que je n'ai pas besoin de nommer proposait aux élèves d'établir ce journal dont le but était d'amuser tout en instruisant. Présentée sous ce double titre, il était impossible que cette institution n'eût pas tout le succès qu'en attendait son fondateur; en effet, son but fut plus qu'atteint, non seulement écoliers et professeurs accueillirent cette innovation avec joie, mais on put aussi se féliciter d'avoir reçu l'encouragement d'un public généreux et désintéressé. Le résultat a-t-il rempli l'attente? nous l'ignorons, tout ce que nous savons, c'est que depuis un an cette œuvre subsiste, il subsiste en dépit du temps, il subsiste en dépit des obstacles, il subsiste en dépit des difficultés que présentait l'exécution de ce projet nouveau, il subsiste et il subsistera tant qu'un pouvoir supérieur n'y imposera pas son veto.

Mais je m'aperçois que mon tour est arrivé et que je puis m'avancer sans crainte. Que dirai-je à l'*Echo*? que lui offrirai-je pour bouquet de fête? Lui lancerai-je de grands mots et de grandes phrases? Lui donnerai-je des éloges banales et qui ne lui conviennent pas? Non, je ne suis jamais flatteur, bien que je sois jeune encore, et il est trop tard déjà pour commencer à exercer un si vil métier. Je lui parlerai comme ferait tout homme honnête et sincère, je lui dirai que ce jour est pour nous une époque remarquable, qu'il évoque en nous des souvenirs qui plaisent à tout cœur sensible et dévoué, et de plus qu'il nous fournit l'occasion de former pour l'avenir les rêves les plus beaux et les plus encourageants.

Voilà ce que ressentent aujourd'hui tous les amis de l'*Echo* en général, tous ceux qui habitent cette maison, et en particulier
QUÉBEC.

UNE BELLE MORT.

Les arbres qui se dépouillent de leur parure; la terre qui naguère encore était revêtue de son manteau de verdure et ne présente plus qu'une surface glacée à demi recouverte d'un blanc vêtement; les feuilles pâles qui tapissent le pied de l'arbuste; même toute la nature en deuil ne pouvait inspirer un collaborateur inhabile.

Cependant, quand il faut dépeindre les tristes conquêtes de la mort, quand il faut raconter les funérailles de personnes frappées à la fleur de l'âge, ma muse mélancolique s'éveille et me dicte des pensées en harmonie avec la tristesse qui m'entoure.

Dimanche, 9 courant, nous étions dans la salle de récréation, nous amusant comme d'habitude, lorsque le bruit des cloches vint interrompre nos jeux et nous convier à l'église pour chanter le *libera* de Delle. Hotta; aussitôt la tristesse succéda à la joie, tant est grande l'impression de la mort.

Depuis sa fondation, le couvent, placé sous l'invocation de Marie, avait été préservé de tout malheur. Mais souvent Dieu se plaît à éprouver ceux qu'il aime et la mort récente de cette jeune élève en est un exemple.

Peu de jours avant son décès, cette enfant se réjouissait, gaie et contente, au milieu de ses compagnes; et voilà qu'elle est descendue dans la tombe.....

Semblable au lys qui, le matin, étale sa blanche corolle et que le faucheur moissonne avant le milieu du jour, Dieu l'a cueillie même avant les ardeurs de la vie, — il voulait en parer le Ciel.

Ses derniers moments furent paisibles et consolants pour ses chers parents. Sa vie avait été exemplaire, sa mort fut celle d'une sainte.

Le Rév. Mr. Girard, prêtre au Collège, lui donna les consolations dont l'Eglise est toujours prodigue envers ses enfants.

Ses compagnes l'entouraient et la consolèrent, mais son âme était soignée et elle voyait venir la mort sans effroi.

La dernière heure, la dernière minute, le moment suprême est enfin arrivé; Dieu l'appelle; elle ouvre ses yeux que la faiblesse lui avait fait fermer, jette un regard d'adieu sur le Ministre de Dieu qui se tenait à ses côtés, sur ses compagnes chéries et sa tendre mère, et, les tournant vers le Ciel sa patrie, elle expire.....

H. VALIN.

N. B. Impossible d'insérer le *Calendrier*.

NOVEMBRE 17

- Rhétorique, — H. Nadeau.
 Belles-Lettres, — H. Valin.
 Versification, — V. Normandin.
 Méthode, — L. Racine.
 Syntaxe, — { E. Déranleau.
 { P. Auger.
 { P. Simard.
 1e. Div. Elements, — G. Roy.
 2e. do do — L. Auger.
 N. B. Mr. E. Déranleau ayant porté ses sept Listes a droit à son congé.

PRÉCIS
 DE
 L'HISTOIRE PARLEMENTAIRE
 DU
 CANADA.

1792-1867.

PREMIER PARLEMENT.

2ème Session.

[suite.]

Telles étaient les principales dispositions de cette mesure intitulée "Acte qui divisa la Province du Canada, qui amende la judicature d'icelle et qui rappelle certaines lois y mentionnées." (Cap. 6. 34 Georges III.)

Nous nous efforçons d'analyser brièvement dans ce précis les principaux actes de la législature des anciens jours. Cette analyse d'actes qui sont une des sources de notre droit ne saurait manquer d'intéresser le lecteur.

Le chapitre Ier des Statuts de la deuxième Session a pour titre: "Acte qui pourvoit à la publication de certaines lois, à l'impression et distribution à certaines personnes, pour l'information publique de toutes lois qui ont été et seront passées dans la législature de cette Province sous la présente constitution."

— En vertu de cet acte, toutes les lois passées dans la première session, sont efficaces du jour de leur passage; elles doivent être imprimées par l'imprimeur du gouver-

nement aussitôt qu'elles auront été passées; et une copie des Statuts doit être fournie gratuitement au gouverneur, aux membres de la législature, aux juges et autres officiers en loi. Des dispositions analogues existent dans les premiers articles de notre Code.

Le Chapitre second des Statuts de 1793 contient un "Acte pour faciliter la négociation des billets promissaires."

C'est la première loi sur cette importante matière. Elle décrète que les billets payables à ordre ne pourront être transportés quo par un endossement spécifiant la date du transport, le nom de la personne à laquelle ou à l'ordre de laquelle tel billet est endossé, et la valeur pour laquelle tel transport est fait. C'est l'endossement au long de notre Code.

Les billets des banquiers, des marchands, des négociants, des courtiers ou de leurs procureurs pouvaient seuls être endossés en blanc.

Suivait un "Acte pour appointer des Commissaires pour traiter avec les commissaires de la part de la Province du Haut-Canada, aux effets y mentionnés," dont nous parlerons plus loin.

Le lecteur sait qu'à cette époque (1793) la France était en pleine révolution. Lord Dorchester craignait que les idées de liberté et d'anarchie qui tourmentaient notre ancienne mère-patrie ne se répandissent parmi la population canadienne que des emissaires français tentaient furtivement de soulever.

En conséquence, le 26 Nov. 1793, le gouverneur lança une proclamation enjoignant tout magistrat et officier de millec d'arrêter tous ceux qui tiendraient des discours séditieux ou tendant à exciter le peuple à la révolte.

L'on comprendra facilement, pourquoi la législature passa un "Acte qui établit des règlements concernant les étrangers et certains sujets de Sa Majesté qui, ayant résidé en France, viennent dans cette Province, et qui donne à S. M. de s'assurer et détendre des personnes accusées ou soupçonnées de haute-trahison et pour l'arrêt et l'emprisonnement de toutes personnes qui peuvent individuellement, par des pratiques séditieuses, tenter de troubler le gouvernement de cette province."

Durant cette Session, Lord Dorchester informa la Chambre qu'il avait nommé J. A. Panet juge des plaidoyers communs. Il fut remplacé à la présidence par E. B. Chartier, de Lothinière, représentant du comté d'York.

La Session fut close le 31 Mai 1794.

[A continuer]